



AVIS D'ÉLECTION
Président(e) et Chef
et Vice-Chef
de NBAPC

Avis est par les présentes donné aux membres de New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC), ainsi qu'à tout autres individus autochtones habitant hors réserve se qualifiant pour une adhésion de membre à part entière, qu'une élection aura lieu pour les postes de **Président(e) et Chef** et de **Vice-Chef** de New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC), tel qu'indiqué dans la section 4.D. de la Constitution et Lois. L'élection procédera par bulletin de vote postal débutant le **6 juin 2019** et se terminant le **20 juillet 2019 à 4 :00 p.m.**

Cette élection élira un(e) Président(e) et Chef et un(e) Vice-Chef pour un terme de deux (2) ans.

Avis d'intention et de mise en candidature

Quiconque désire se présenter comme candidat(e) pour la position de **Président(e) et Chef et/ou de Vice-Chef** doit déposer un *Avis d'Intention et de Mise en Candidature* avec le Directeur Général des Élections avant le **22 mai 2019 à 4:00 p.m.** avec le formulaire prescrit, et fournir un résumé de leur casier judiciaire en cours, tel qu'indiqué à la section 3.E. Quiconque désirant se présenter pour un poste de direction doit fournir un résumé de casier judiciaire de l'autorité de police responsable de son lieu de résidence (datant d'un maximum de soixante (60) jours avant la date limite de mise en candidature) accompagné de l'*Avis d'Intention et de Mise en Candidature* au Directeur Général des Élections. Les demandes incomplètes ou en retard ne seront pas acceptées.

Liste Électorale

Les noms de tous les membres à part entière (incluant les membres non-résidents et les membres à vie) seront automatiquement placés sur la liste électorale.

Toute personne autochtone habitant hors réserve, se qualifiant pour une adhésion de membre à part entière, peut faire la demande pour ajouter son nom à la liste électorale. La demande doit être faite avec le formulaire prescrit et déposé avant le **21 juin 2019, à 4:00 p.m.** Une preuve d'adresse et de leur ascendance doivent être fournies au Directeur Général des Élections.

Vous êtes priés de consulter le site Web du NBAPC (www.nbapc.org) et la [Constitution et Lois](#) pour plus d'informations sur les droits et l'admissibilité des postes de Président (e) et Chef et de Vice-Chef, ainsi que les procédures d'élection. Pour toutes autres informations ou pour obtenir des formulaires additionnels, adressez vous au Directeur Général des Élections.

NBAPC Directeur Général des Élections
35 Hughes St
Boite Postal 3330
Fredericton, NB, E3A 5G8
Courriel: elections@nbapc.org